AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-75 46224

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 33 — 23 mai 1975

VIGNE

Mildiou - Les foyers primaires étant encore extrêmement rares, il n'y a lieu de renouveler dans les situations favorables le traitement conseillé précédemment que de 3 à 5 jours après la première pluie importante postérieure au 21 mai.

Oïdium - La période écoulée, chaude, calme et relativement humide a été extrêmement favorable à la maladie, de sorte que la protection des cépages sensibles devra être maintenue de façon stricte.

Vers de la grappe - La population des papillons du 1er vol apparait localement abondante, de sorte qu'un premier traitement devra être appliqué aux dates suivantes avec les produits à caractère préventif (jusqu'à une semaine plus tard avec les produits à action en profondeur).

- entre le 29 mai et le 1er juin : régions 3, 4, 5, 8, 11, 25, 27, 42, 44, 45, 47, 50, 61, 62, 63, 90, 104, 108, 126 et 128.
- à une date ultérieure dans les zones les plus tardives
- mais dès réception dans toutes les autres régions.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - La protection ne peut encore être suspendue même en l'absence de taches, notamment dans les Savoies et le bassin de la Loire où les conditions de développement des tavelures ont été jusque là moins favorables.

Bactériose du noyer - Un dernier traitement ne s'impose que dans les tranches d'altitude les plus élevées de culture du noyer.

Tordeuse orientale du pêcher - La période chaude écoulée à permis la généralisation d'un premier vol généralement important. Afin d'éviter le retour des attaques précoces que nous avons connues en 1971 (les conditions climatiques de 1975 sont très comparables), il sera prudent d'appliquer un premier traitement sur fruits, entre le 26 mai dans les zones précoces et le 1er juin dans les zones les plus tardives.

Carpocapse (pommes et poires) - l'installation brutale de la chaleur depuis le 16 mai a déclenché le 1er vol de papillons du carpocapse dans de nombreuses régions avec de faibles décalages de date d'une région à l'autre.

Un premier traitement s'impose aux dates suivantes

- dès réception : régions 124, 131, 132, 133, 134, 142, 147 et 152.
- du 30 mai au 3 juin - régions 9, 12, 22, 24, 26, 41, 101, 102, 103, 105, 121, 122, 123, 125, 129, 130, 136, 141, 143 et 145.

Mouche de la cerise - dans toutes les régions citées à la rubrique "Carpocapse" ci-dessus, un traitement devra être appliqué sans tarder sur variétés moyennes et tardives.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles,

P. LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la circonscription Rhône-Alpes,

A. PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX

P213